

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Réunion du 26 juin 2015**

**à 09h30**

**Décision modificative n°3**

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

---

**Ire COMMISSION**

**Finances, Réglementation, Personnel**

N° du rapport	OBJET	
I - 1	Procès-verbal de la séance plénière du 16 avril 2015	1 – 3
I - 2	Information sur les dossiers contentieux en cours	1 – 45
I - 3	Représentation du conseil départemental (conseil d'administration des collèges publics, collèges privés, lycées agricoles, Maison départementale du tourisme)	1 – 51
I - 4	Proposition de cession du bâtiment accueillant les services de la paierie départementale au 2 boulevard Gambetta à Chaumont	1 – 55
I - 5	Information sur la situation de la dette départementale et délégation de pouvoirs au Président pour agir en matière d'emprunt et de gestion de trésorerie	1 – 57
I - 6	Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 (budget principal et budgets annexes)	1 – 67
I - 7	Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2014 (budget principal et budgets annexes)	1 – 69
I - 8	Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2014 (budget principal et budgets annexes)	1 121

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Réunion du 26 juin 2015**

**à 09h30**

**Décision modificative n°3**

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

---

**Ire COMMISSION (suite)**

**Finances, Réglementation, Personnel**

N° du rapport	OBJET	
I - 9	Personnel territorial - modifications du tableau des effectifs	1 – 127
I - 10	Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité	1 – 133
I - 11	Arrêté des dotations aux amortissements de l'exercice 2015	1 - 137
I - 12	Décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2015	1 - 153

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Réunion du 26 juin 2015**

**à 09h30**

**Décision modificative n°3**

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

---

**Ile COMMISSION**

**Environnement, développement durable et rural et monde agricole**

N° du rapport	OBJET	
II - 1	Avis sur le périmètre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) du nord haut-marnais	2 - 3
II - 2	Budget du laboratoire départemental d'analyse - affectation du résultat 2014 et modifications budgétaires	2 - 7
II - 3	Budget annexe du service départemental d'assistance technique - affectation du résultat 2014 et approbation des contributions des collectivités pour 2016	2 - 11

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Réunion du 26 juin 2015 au 26 juin 2015**

**à 09h30**

**Décision modificative n°3**

---

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

---

**IIIe COMMISSION**

**Infrastructures et voies de communication**

N° du rapport	OBJET	
III - 1	Bilan des acquisitions, cessions et transferts immobiliers réalisés par le département de la Haute-Marne en 2014	3 - 3
III - 2	Décision modification n°3 budget annexe du centre technique départemental (CTD)	3 - 9

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Réunion du 26 juin 2015 au 26 juin 2015**

**à 09h30**

**Décision modificative n°3**

---

Bordereau récapitulatif des rapports de M. le Président

---

**Ve COMMISSION**

**Insertion sociale et solidarité départementale**

N° du rapport	OBJET	
V - 1	Ajustements des dépenses et des recettes liées au soutien des chantiers d'insertion Clôture du programme FSE 2007-2014	5 - 3

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service affaires juridiques, marchés publics, secrétariat de séances, documentation</b>	<b>N° I - 1</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Procès-verbal de la séance plénière du 16 avril 2015</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu l'article L.3121-13 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Par 33 voix Pour**

**DECIDE**

- arrête le procès-verbal de la séance plénière du 16 avril 2015.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B', a vertical line, and a horizontal line extending to the right.

**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général <b>service affaires juridiques, marchés publics, secrétariat de séances, documentation</b>	<b>N° I - 3 (a)</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Représentation du conseil départemental (Conseil d'administration des collèges publics)</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121-23,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.421-2,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 33 voix Pour**  
**DECIDE**

- d'approuver la composition des différents conseils d'administration des collèges publics conformément au tableau ci-dessous :

<b>collège</b>	<b>canton d'implantation</b>	<b>représentants</b>
Collège Montmorency BOURBONNE-LES-BAINS	BOURBONNE-LES-BAINS	<b><u>2 titulaires</u></b> : M. André NOIROT M. Elie PERRIOT <b><u>2 suppléants</u></b> : Mme Mireille RAVENEL Mme Géraldine THIVET
Collège Louis Bruntz BOURMONT	POISSONS	<b><u>2 titulaires</u></b> : Mme Fabienne SCHOLLHAMMER Mme Béatrice BOURG <b><u>2 suppléants</u></b> : M. Bruno SIDO M. Damien THIERIOT
Collège Henri Vincenot CHALINDREY	CHALINDREY	<b><u>2 titulaires</u></b> : M. Bernard GENDROT M. Bernard DONNET <b><u>2 suppléants</u></b> : Mme Véronique MICHEL Mme Angélique AIGNELOT
Collège Amiral Denis Decrès CHÂTEAUVILLAIN	CHÂTEAUVILLAIN	<b><u>2 titulaires</u></b> : Mme Marie-Claude LAVOCAT M. Jean-Michel CAVIN <b><u>2 suppléants</u></b> : M. Stéphane MARTINELLI Mme Josette DEMANGEOT
Collège Camille Saint-Saëns CHAUMONT	CHAUMONT 1	<b><u>2 titulaires</u></b> : M. Gérard GROSLAMBERT M. Joël CLEMENT <b><u>2 suppléants</u></b> : Mme Karine COLOMBO Mme Corinne MUTZ

Collège Louise Michel CHAUMONT	CHAUMONT 2	<b><u>2 titulaires</u></b> : Mme Céline BRASSEUR M. Louis-Henry CUNIER <b><u>2 suppléants</u></b> : M. Paul FOURNIÉ Mme Sophie MALHANCHE
Collège la Rochotte CHAUMONT	CHAUMONT 3	<b><u>2 titulaires</u></b> : M. Paul FLAMÉRION Mme Catherine PAZDZIOR <b><u>2 suppléants</u></b> : M. Patrick VIARD Mme Florence DELFOUR
Collège René Rollin CHEVILLON	EURVILLE-BIENVILLE	<b><u>2 titulaires</u></b> : M. Nicolas CONVOLTE Mme Nadine MARCHAND <b><u>2 suppléants</u></b> : M. Alban CABARTIER Mme Dominique CALDON
Collège de COLOMBEY-les-DEUX- ÉGLISES	CHÂTEAUVILLAIN	<b><u>2 titulaires</u></b> : M. Stéphane MARTINELLI Mme Josette DEMANGEOT <b><u>2 suppléants</u></b> : Mme Marie-Claude LAVOCAT M. Jean-Michel CAVIN
Collège Jouffroy d'Abbans DOULAINCOURT	BOLOGNE	<b><u>2 titulaires</u></b> : M. Nicolas LACROIX M. Etienne MARASI <b><u>2 suppléants</u></b> : Mme Brigitte FISCHER Mme Bernadette HASSELBERGER
Collège les Trois Provinces FAYL-BILLOT	CHALINDREY	<b><u>2 titulaires</u></b> : Mme Véronique MICHEL Mme Angélique AIGNELOT <b><u>2 suppléants</u></b> : M. Bernard GENDROT M. Bernard DONNET
Collège Marie Calvès FRONCLES	BOLOGNE	<b><u>2 titulaires</u></b> : Mme Brigitte FISCHER Mme Bernadette HASSELBERGER <b><u>2 suppléants</u></b> : M. Nicolas LACROIX M. Etienne MARASI

Collège Joseph Cressot JOINVILLE	JOINVILLE	<b>2 titulaires :</b> Mme Astrid HUGUENIN M. Bertrand OLLIVIER
		<b>2 suppléants :</b> Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL M. Jean-Pierre THANIER
Collège les Franchises LANGRES	LANGRES	<b>2 titulaires :</b> Mme Anne CARDINAL M. Nicolas FUERTES
		<b>2 suppléants :</b> Mme Marie-Christine BLONDEL M. Alain VALAT
Collège Diderot LANGRES	LANGRES	<b>2 titulaires :</b> Mme Anne CARDINAL M. Nicolas FUERTES
		<b>2 suppléants :</b> Mme Marie-Christine BLONDEL M. Alain VALAT
Collège Jean Renoir MONTIER-en-DER	WASSY	<b>2 titulaires :</b> Mme Anne LEDUC Mme Fanny FLINOIS
		<b>2 suppléants :</b> M. Laurent GOUVERNEUR M. Emmanuel GAUPILLAT
Collège Françoise Dolto NOGENT	NOGENT	<b>2 titulaires :</b> M. Francis ARNOUD Mme Anne-Marie NÉDÉLEC
		<b>2 suppléants :</b> Mme Marie-Josée RUEL M. Nicolas LACROIX
Collège les Vignes du Crey PRAUTHOY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	<b>2 titulaires :</b> M. Jean-Michel RABIET Mme Patricia MIQUÉE
		<b>2 suppléants :</b> Mme Yvette ROSSIGNEUX M. Patrick BERTHELON
Collège Anne Frank SAINT-DIZIER	SAINT-DIZIER 3	<b>2 titulaires :</b> Mme Rachel BLANC M. Stéphane CAPUT
		<b>2 suppléants :</b> Mme Dominique KENNEL Mme Madeleine ADDENET

Collège Luis Ortiz SAINT-DIZIER	SAINT-DIZIER 2	<b>2 titulaires :</b> M. Jean-Michel FEUILLET Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT <b>2 suppléants :</b> M. Hugues-Alexandre NICOLAS Mme Domithile GUINOISEAU
Collège la Noue SAINT-DIZIER	SAINT-DIZIER 2	<b>2 titulaires :</b> M. Jean-Michel FEUILLET Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT <b>2 suppléants :</b> M. Hugues-Alexandre NICOLAS Mme Domithile GUINOISEAU
Collège Camille Flammarion VAL-de-MEUSE	BOURBONNE-LES-BAINS	<b>2 titulaires :</b> Mme Mireille RAVENEL Mme Géraldine THIVET <b>2 suppléants :</b> M. André NOIROT M. Elie PERRIOT
Collège Paul Claudel WASSY	WASSY	<b>2 titulaires :</b> M. Laurent GOUVERNEUR M. Emmanuel GAUPILLAT <b>2 suppléants :</b> Mme Anne LEDUC Mme Fanny FLINOIS

*Le premier titulaire au conseil d'administration sera membre titulaire au sein de la commission permanente du collège; le second titulaire au conseil d'administration sera membre suppléant à la commission permanente du collège*

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général <b>service affaires juridiques, marchés publics, secrétariat de séances, documentation</b>	<b>N° 1 - 3 (b)</b>
<b><u>OBJET :</u></b> <b>Représentation du conseil départemental (Collèges privés)</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121-23,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 33 voix Pour**

**DECIDE**

- d'approuver la composition des différents conseils d'administration des collèges privés conformément au tableau ci-dessous :

établissement	représentants
Institution Oudinot CHAUMONT	<b>1 titulaire :</b> M. Gérard GROSOLAMBERT
Institution du Sacré-Cœur LANGRES	<b>1 titulaire :</b> M. Nicolas FUERTES
ESTIC SAINT-DIZIER	<b>1 titulaire :</b> M. Jean-Michel FEUILLET

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

Chaumont, le 26 juin 2015

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service affaires juridiques, marchés publics, secrétariat de séances, documentation</b>	<b>N° 1 - 3 (c)</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Représentation du conseil départemental (Lycées agricoles)</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3121-23,

Vu l'article L.811-9 du code rural et de la pêche maritime,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, après avoir entendu ses conclusions,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 33 voix Pour

### DECIDE

- d'approuver la composition des différents conseils d'administration des lycées agricoles conformément au tableau ci-dessous :

Conseil d'administration du lycée horticole et du paysage FAYL-BILLOT	<b>1 titulaire :</b> Mme Véronique MICHEL <b>1 suppléant :</b> M. Bernard GENDROT
Conseil d'administration du pôle d'enseignement agricole public Edgar Pisani CHAUMONT-CHOIGNES	<b>1 titulaire :</b> M. Jean-Michel RABIET <b>1 suppléant :</b> M. Paul FLAMÉRIEN

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

Chaumont, le 26 juin 2015

LE PRÉSIDENT,



Bruno SIDO

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général <b>service affaires juridiques, marchés publics, secrétariat de séances, documentation</b>	<b>N° I - 3 (d)</b>
<b>OBJET :</b> <b>Représentation du conseil départemental (Maison départementale du tourisme)</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3121-15 et L.3121-23,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, après avoir entendu ses conclusions,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 33 voix Pour

### DECIDE

- de rapporter partiellement la délibération du conseil départemental de la Haute-Marne n°I-99 en date du 16 avril 2015 désignant Madame Élisabeth ROBERT-DEHAULT représentante du conseil départemental au sein du conseil d'administration de la Maison Départementale du Tourisme pour l'arrondissement de Saint-Dizier,
- de désigner Madame Anne LEDUC en tant que représentante du conseil départemental au sein du conseil d'administration de la Maison Départementale du Tourisme pour l'arrondissement de Saint-Dizier,
- d'approuver le tableau de représentation du conseil départemental de la Haute-Marne au sein du conseil d'administration de la Maison Départementale du Tourisme :

Conseil d'administration de la Maison Départementale du Tourisme	<b>6 représentants</b> (2 par arrondissement)
	<b>CHAUMONT</b>
	M. Stéphane MARTINELLI Mme Marie-Claude LAVOCAT
	<b>LANGRES</b>
	Mme Yvette ROSSIGNEUX M. Jean-Michel RABIET
	<b>SAINT-DIZIER</b>
	Mme Anne LEDUC M. Bertrand OLLIVIER

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

Chaumont, le 26 juin 2015

LE PRÉSIDENT,



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service affaires juridiques, marchés publics, secrétariat de séances, documentation</b>	<b>N° I - 4</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Proposition de cession du bâtiment accueillant les services de la paierie départementale au 2 boulevard Gambetta à Chaumont</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant la demande de Madame la directrice des finances publiques de la Haute-Marne de mettre fin à la mise à disposition des locaux sis 2 boulevard Gambetta à Chaumont accueillant actuellement les services de la paierie départementale,

Considérant la nécessité de rationaliser, autant que faire se peut, le patrimoine immobilier du conseil départemental à l'heure où la collectivité subit une baisse significative des dotations de l'État,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Par 33 voix Pour**

**DECIDE**

- d'engager une procédure de mise en vente du bâtiment sis au 2 boulevard Gambetta à Chaumont.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général	
<b>service finances</b>	<b>N° I - 5</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Information sur la situation de la dette départementale et délégation de pouvoirs au Président pour agir en matière d'emprunt et de gestion de trésorerie</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu l'article L.3214-4 du code général des collectivités territoriales accordant à l'assemblée délibérante la compétence de recourir à l'emprunt,

Vu l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales autorisant le conseil départemental à déléguer à son président le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts, lignes de trésorerie et placements de fonds,

Vu la circulaire n° IOCB1015077C du 25 juin 2010 précisant les pratiques recommandées en matière de gestion active de la dette, de relations entre les collectivités locales et les établissements financiers et d'informations de l'assemblée délibérante,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'intérêt de disposer d'une délégation de pouvoirs en matière de gestion d'emprunts et de trésorerie afin de disposer de toute la réactivité et souplesse nécessaires dans un domaine soumis à de brusques variations et d'opportunités à saisir,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

**Article 1 :**

De donner délégation au Président du conseil départemental de la Haute-Marne, conformément aux termes de l'article L.3211-2 du CGCT, pour contracter les produits financiers nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours et à la gestion active de la trésorerie par la réalisation des lignes de trésorerie et des décisions de placements des fonds disponibles relevant des dispositions dérogatoires de l'article L.1618-2 du code général des collectivités territoriales.

Cette délégation de pouvoirs s'exercera dans les conditions et limites ci-après définies.

**Article 2 :**

La présente délégation de pouvoirs est effective pour la durée du mandat du Président du conseil départemental. Elle prendra fin, au plus tard, au jour du renouvellement de l'assemblée départementale ou à tout moment sur délibération du conseil départemental.

**Article 3 :**

L'exécutif rendra compte chaque année à l'assemblée départementale des opérations qu'il a effectué en la matière en présentant un bilan détaillé des actions passées et un rapport sur la politique d'endettement du département. Ces informations, ne donnant pas lieu à un vote, seront présentées au moment de l'arrêté des comptes de l'exercice précédent et du vote du budget supplémentaire.

**Article 4 :**

Le conseil départemental définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 26 juin 2015, l'encours de dette du conseil départemental de la Haute-Marne s'établit à 45 597 373,19 € et se ventile à 100% sous la rubrique 1-A (niveau de risque le plus faible) de la charte Gissler, tel que figurant à l'annexe 1. La présente délégation de pouvoirs au Président s'exercera dans un cadre de poursuite d'une politique d'endettement minimisant le risque de taux pour la collectivité.

► Stratégie d'endettement :

Dans le cadre de sa délégation, le Président du conseil départemental est autorisé à réaliser des emprunts à court, moyen ou long terme (maximum 20 ans) y compris des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie ainsi que notamment des emprunts à taux zéro liés au préfinancement de la TVA, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.

Les produits de financement éligibles dans le cadre de cette délégation sont limités aux seules combinaisons allant de 1A à 2B maximum de la grille de risque Gissler.

Enfin, l'exécutif procédera à une consultation la plus large possible et, en tout état de cause, à la mise en concurrence d'au moins deux établissements bancaires.

► Caractéristiques principales des contrats autorisés :

Les principales caractéristiques des contrats relevant de cette délégation sont les suivantes :

- emprunts classiques à taux fixe ou variable sans structuration et relevant d'une des combinaisons comprises entre les bornes 1A/2B de la charte Gissler ;
- emprunts obligataires ;
- emprunts à taux zéro ;
- emprunts assortis d'une phase de mobilisation d'un maximum de 24 mois ;
- les index de référence des contrats pourront être :
  - des taux fixes
  - des taux variables tels que l'EONIA et ses dérivés (T4M, TAM, TAG)
  - l'Euribor de 1 semaine à 12 mois
  - d'autres taux tels que CMS, Livret A, LEP, OAT et TEC
  - et tous autres taux, indices ou combinaisons de taux ou d'indices, parmi ceux communément utilisés sur les marchés financiers.

**Article 5 :**

Dans le cadre de sa délégation, le Président est autorisé, pour la gestion active de la dette, à procéder aux opérations financières suivantes :

► Des réaménagements de la dette propre

Il est délégué à l'exécutif départemental la faculté de procéder à des renégociations, des remboursements anticipés avec ou sans refinancement et des opérations de novation d'emprunts afin de bénéficier d'opportunités d'optimisation du coût de la dette départementale.

Sont autorisées les actions suivantes, sous réserve d'un gain financier après prise en compte des frais éventuels :

- les remboursements temporaires ou définitifs, avec ou sans préfinancement, d'un montant maximum correspondant au capital restant dû, majoré des frais et autres indemnités ;
- les compactages de dette ;
- les avancées d'échéances ;
- la faculté de passer du taux variable au taux fixe et vice versa ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index de référence servant au calcul des intérêts ;
- la possibilité d'allonger la durée du prêt (sans dépasser 20 ans), de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

► Des opérations de couverture des risques de taux

Il est délégué à l'exécutif départemental la possibilité de recourir à des instruments de couverture afin de protéger la collectivité d'éventuelles hausses de taux ou au contraire de profiter d'éventuelles baisses. Ces instruments permettent de modifier, figer ou garantir un taux et consistent en :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP) ;
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR) ;
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

Les index de référence des contrats de couverture sont identiques à ceux mentionnés à l'article 4 et ne devront pas conduire à dépasser les catégories 1A et 2A de la charte Gissler.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1% de l'encours visé par l'opération pour les primes

- 1% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

La durée des contrats de couverture ne pourra être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Enfin, le Président est autorisé à réaliser les opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs de l'encours de dette figurant en annexe 1, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter durant le présent mandat au titre du budget principal. En aucun cas, ces opérations de couverture ne pourront excéder l'encours global de dette de la collectivité.

Pour l'exécution de ces opérations de couverture, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

**Article 6 :**

Dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, le Président du conseil départemental est autorisé à effectuer des opérations de trésorerie concernant la souscription de facilités de trésorerie, la gestion du besoin de trésorerie et les opérations de placements de trésorerie en dérogation de l'obligation de dépôts des fonds libres auprès du Trésor public.

► La souscription de facilités de trésorerie

Dans le cadre de dispositifs particuliers, dérogatoires ou exceptionnels, le Président du conseil départemental est habilité à souscrire des facilités de trésorerie procurant un avantage financier ou concurrentiel à la collectivité et consistant en :

- des prêts à taux zéro avec ou sans commission ;
- des avances remboursables.

► la gestion du besoin de trésorerie

Afin de faire face à des besoins conjoncturels de trésorerie, le Président est autorisé à souscrire des contrats de ligne de trésorerie ou crédits de trésorerie court terme et d'en faire usage. Le montant maximum de l'encours de tirage autorisé, dans le cadre de cette délégation, est fixé annuellement à l'occasion du vote du budget primitif (et éventuellement ajusté au cours d'une décision modificative). La durée maximale du contrat est limitée à 1 an, reconductible une année supplémentaire si la collectivité y a intérêt.

Les index de référence autorisés sont de type Eonia, Euribor, T4M et tous autres indices communément utilisés sur les marchés pour la rémunération des contrats de trésorerie court terme.

Une mise en concurrence systématique des principaux établissements (et au minimum deux) sera effectuée afin de préserver les intérêts du conseil départemental.

► les placements de trésorerie :

Lorsque certaines conditions sont remplies, il peut être dérogé à l'obligation de placement des fonds libres de la collectivité auprès du Trésor Public. Bien que les possibilités ouvertes soient strictement réglementées, et au final assez rares, il est important de bénéficier d'une capacité à agir rapidement pour pleinement profiter des cas de dérogation.

Aussi, il est délégué au Président du conseil départemental la faculté d'opérer des opérations de placement de trésorerie, dans la limite des possibilités ouvertes par l'article L.1618-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies et que les sommes en jeu représentent un réel intérêt financier pour le Département.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE**

**ANNEXE 1**

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS ARRÊTÉE AU 26 JUIN 2015**

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A)</b> Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	<b>9 contrats</b>	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	<b>100 % de l'encours</b>	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	<b>45 597 373,19 €</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(B)</b> Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(C)</b> Option d'échange (swaption)	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(D)</b> Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(E)</b> Multiplicateur jusqu'à 5	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(F)</b> Autres types de structure	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  service finances	<b>N° I - 6 (a)</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 du budget principal</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 27 voix Pour et 6 Abstentions**

**DÉCIDE**

- d'approuver le compte de gestion 2014 du budget principal du conseil départemental établi par Madame le Payeur départemental de la Haute-Marne dont les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux du compte administratif de la collectivité pour le même exercice.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général	<b>N° I - 6 (b)</b>
<b>service finances</b>	
<b>OBJET :</b>	
<b>Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 27 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

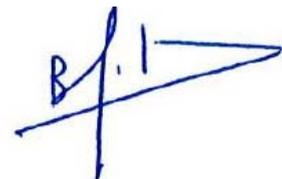
- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse établi par Madame le Payeur départemental de la Haute-Marne dont les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux du compte administratif de la collectivité pour le même exercice.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  service finances	<b>N° I - 6 (c)</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe du SATE</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 27 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

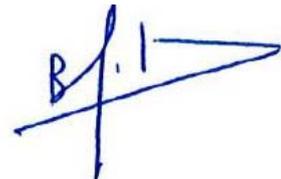
- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe du Sate établi par Madame le Payeur départemental de la Haute-Marne dont les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux du compte administratif de la collectivité pour le même exercice.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général	<b>N° I - 6 (d)</b>
<b>service finances</b>	
<b>OBJET :</b>	
<b>Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe du centre technique départemental</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 27 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

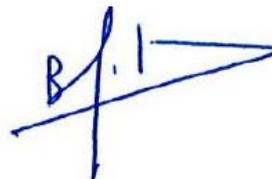
- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe du centre technique départemental établi par le Payeur départemental de la Haute-Marne dont les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux du compte administratif de la collectivité pour le même exercice.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général	<b>N° I - 6 (e)</b>
<b>service finances</b>	
<b>OBJET :</b>	
<b>Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe Animal'Explora</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 27 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

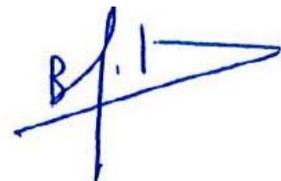
- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe Animal'Explora établi par Madame le Payeur départemental de la Haute-Marne dont les écritures et les résultats sont conformes en tout point à ceux du compte administratif de la collectivité pour le même exercice.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 7 (a)</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRIEN à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

#### **N'a pas participé au vote :**

M. Bruno SIDO

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que Monsieur le Président du conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des quatre budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la présidence de Madame Anne-Marie NEDELEC, conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 26 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

- d'adopter le compte administratif 2014 du budget principal du conseil départemental conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement 2014	+ 13 834 590,23 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	+ 1 752 977,34 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2014	<b>+ 15 587 577,57 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2014 de la section d'investissement	- 4 011 012,66 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	- 11 553 214,54 €
Besoin de financement 2014 de la section d'investissement	<b>- 15 564 227,20 €</b>

- d'arrêter, en conséquence, l'excédent de fonctionnement 2014 du budget principal, en attente d'affectation, à **+ 15 587 577,57 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **- 15 564 227,20 €**

Le résultat global 2014 du budget principal est un excédent de **23 340,37 €**

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 7 (b)</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du laboratoire départemental d'analyse</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

**N'a pas participé au vote :**

M. Bruno SIDO

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que Monsieur le Président du conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des quatre budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la présidence de Madame Anne-Marie NEDELEC, conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 26 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

- d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement 2014	24 918,08 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	- 94 888,97 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2014	- 69 970,89 €

<b>Section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2014 de la section d'investissement	- 11 980,76 €
Report du solde d'exécution antérieur	- 10 577,08 €
Solde d'exécution cumulé 2014 de la section d'investissement	- 22 557,84 €

- d'arrêter le déficit de fonctionnement 2014 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse à **69 970,89 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **- 22 557,84 €**

Le résultat global 2014 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse est un déficit de **92 528,73 €** Aucune affectation de résultat n'est possible, le déficit sera financé par l'inscription de recettes complémentaires au budget supplémentaire 2015.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 7 (c)</b>
<b>OBJET :</b> <b>Approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe du SATE</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

#### **N'a pas participé au vote :**

M. Bruno SIDO

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que Monsieur le Président du conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des quatre budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la présidence de Madame Anne-Marie NEDELEC, conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 26 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

- d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe du SATE conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement 2014	- 48 210,45 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	+ 58 059,70 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2014	+ 9 849,25 €

<b>Section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2014 de la section d'investissement	+ 30 713,96 €
Report du solde d'exécution antérieur	- 19 324,52 €
Solde d'exécution cumulé 2014 de la section d'investissement	+ 11 389,44 €

- d'arrêter l'excédent de fonctionnement 2014 du budget annexe du SATE, en attente d'affectation, à 9 849,25 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à + 11 389,44 €.

Le résultat global 2014 du budget annexe du SATE est un excédent de **21 238,69 €**

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 7 (d)</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe du centre technique départemental</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRIEN à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

#### **N'a pas participé au vote :**

M. Bruno SIDO

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que Monsieur le Président du conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des quatre budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la présidence de Madame Anne-Marie NEDELEC, conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 26 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

- d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe du centre technique départemental conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement 2014	+ 783 740,88 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	+ 312 805,02 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2014	+ 1 096 545,90 €

<b>Section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2014 de la section d'investissement	+ 190 338,33 €
Report du solde d'exécution antérieur	- 139 391,82 €
Solde d'exécution cumulé 2014 de la section d'investissement	+ 50 946,51 €

-d'arrêter l'excédent de fonctionnement 2014 du budget annexe du centre technique départemental, en attente d'affectation, à **1 096 545,90 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **+ 50 946,51 €**

Le résultat global 2014 du budget annexe du centre technique départemental est un excédent de **1 147 492,41 €**

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Sido', with a stylized flourish extending to the right.

**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général	<b>N° I - 7 (e)</b>
<b>service finances</b>	
<b>OBJET :</b>	
<b>Approbation du compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Animal'Explora</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à Mme Catherine PAZDZIOR  
M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

#### **N'a pas participé au vote :**

M. Bruno SIDO

Vu les articles L.1612-2, L.1612-13, L.3312-5 et L.3313-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations du conseil départemental en date des 12 et 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 du budget principal et des budgets annexes,

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu ses conclusions,

Considérant que Monsieur le Président du conseil départemental a quitté la séance pour les votes du compte administratif du budget principal et des quatre budgets annexes et que l'assemblée départementale a siégé sous la présidence de Madame Anne-Marie NEDELEC, conformément à l'article L.3312-5 du code général des collectivités territoriales,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 26 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

- d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe Animal'Explora conformément au document budgétaire, issu de la maquette comptable réglementaire, qui présente les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement 2014	- 0,56 €
Report du résultat de fonctionnement antérieur	+ 0,56 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2014	0,00 €

<b>Section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2014 de la section d'investissement	31 333,60 €
Report du solde d'exécution antérieur	- 31 333,60 €
Solde d'exécution cumulé 2014 de la section d'investissement	0,00 €

- d'arrêter le résultat de fonctionnement 2014 du budget annexe Animal'Explora à **0,00 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement à **0,00 €**

Le résultat global 2014 du budget annexe Animal'Explora est nul, aucun report ne sera à opérer sur le budget supplémentaire 2015.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 8 (a)</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2014 du budget principal</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations n°I-2 et I-9a du conseil départemental du 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 (en dépenses et en recettes),

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2014 consécutifs à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

- d'affecter une fraction du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2014 du budget principal soit 15 564 227,20 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement sur le compte budgétaire « 1068//01 » et d'inscrire, au sein du budget 2015, en recettes d'investissement les crédits correspondants,
- de reprendre le solde d'exécution 2014 de la section d'investissement dans les écritures de la gestion 2015 par report sur la ligne D001 pour 15 564 227,20 €,
- de reporter sur le budget 2015, le solde résiduel du résultat de fonctionnement 2014 sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour un montant de 23 340,37 €.

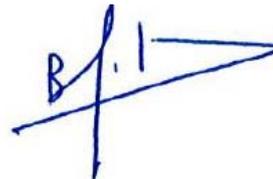
L'écriture d'affectation du résultat est une opération semi-budgétaire se traduisant par l'émission d'un titre de recettes sur le compte 1068, la contrepartie étant comptabilisée dans le compte de gestion du payeur départemental (compte 110).

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 8 (b)</b>
<b>OBJET :</b> <b>Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2014 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations n°I-2 et I-9a du conseil départemental du 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 (en dépenses et en recettes),

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2014 consécutifs à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

- de constater qu'aucune affectation de résultat 2014 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyse n'est possible en raison du solde déficitaire du résultat cumulé 2014 de la section de fonctionnement,

- de reporter dans la gestion 2015 les déficits suivants :

- 69 970,89 € sur la ligne budgétaire codifiée D002 au titre du résultat cumulé 2014 de la section de fonctionnement,
- 22 557,84 € sur la ligne budgétaire codifiée D001 au titre du solde déficitaire 2014 de la section d'investissement.

Le déficit global de 92 528,73 € sera couvert par l'inscription de recettes d'activité complémentaires du LDA lors de l'examen du budget supplémentaire 2015.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Sido', written over a horizontal line.

**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 8 (c)</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2014 du budget annexe du SDAT</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations n°I-2 et I-9a du conseil départemental du 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 (en dépenses et en recettes),

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2014 consécutifs à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2014 du budget annexe du SDAT n'est à effectuer, en l'absence de déficit à couvrir au niveau de la section d'investissement,
- de reporter sur le budget supplémentaire 2015, le solde résiduel du résultat de fonctionnement 2014 sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour un montant de 9 849,25 €,
- de reporter sur le budget supplémentaire 2015, le solde d'exécution 2014 de la section d'investissement sur la ligne budgétaire codifiée R001 pour un montant de 11 389,44 €

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Sido', written over a horizontal line.

**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 8 (d)</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2014 du budget annexe du centre technique départemental</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations n°I-2 et I-9a du conseil départemental du 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 (en dépenses et en recettes),

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2014 consécutifs à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

- de constater qu'aucune affectation du résultat 2014 du budget annexe du centre technique départemental n'est à effectuer, en l'absence de déficit à couvrir au niveau de la section d'investissement,
- de reporter sur le budget supplémentaire 2015, le solde d'exécution 2014 de la section d'investissement sur la ligne budgétaire de recette codifiée R001 pour un montant de 50 946,51 €,
- de reporter sur le budget supplémentaire 2015, le solde résiduel du résultat de fonctionnement 2014 sur la ligne budgétaire de recette R002 pour un montant de 1 096 545,90 €.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 8 (e)</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Procédure d'affectation des résultats issus de la gestion 2014 du budget annexe Animal'Explora</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M52 applicable au 1er janvier 2014,

Vu les délibérations n°I-2 et I-9a du conseil départemental du 13 décembre 2013 adoptant le budget primitif 2014 (en dépenses et en recettes),

Vu les délibérations du conseil départemental relatives aux décisions budgétaires modificatives du budget 2014 en date des 4 avril, 27 juin, 17 octobre et 11 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant l'arrêté des résultats 2014 consécutifs à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2014,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

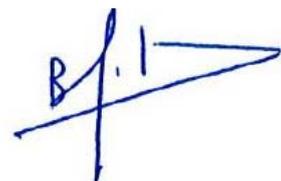
- de constater qu'aucune affectation du résultat 2014 du budget annexe Animal'Explora n'est à effectuer, le résultat de fonctionnement cumulé 2014 étant nul. Le solde d'exécution d'investissement étant également nul, aucun report de résultat n'est à opérer dans le budget supplémentaire 2015 du budget annexe Animal'Explora.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Direction des Ressources Humaines <b>pôle recrutement, mobilité, développement des compétences</b>	<b>N° 1 - 9</b>
<b>OBJET :</b> <b>Personnel territorial - modifications du tableau des effectifs</b>	

### **Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

#### **Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

#### **Quorum : 18**

#### **Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

#### **Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil départementale en date du 16 avril 2015,

Vu l'avis de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général et après avoir entendu ses conclusions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

- d'adopter les modifications apportées au tableau des effectifs telles que détaillées dans l'annexe 1 ci-jointe, ainsi que le tableau des effectifs ainsi modifié joint en annexe 2.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**



Postes créés par délibération de l'assemblée départementale du 26 juin 2015  
Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2015

	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Cabinet et élus</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Collaborateur de cabinet	4	3	1
<b>Emplois fonctionnels</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Directeur général des services	1	1	0
Directeur général adjoint	1	1	0
<b>CATEGORIE A</b>	<b>129</b>	<b>105</b>	<b>24</b>
Administrateur hors classe	2	1	1
Administrateur territorial	4	3	1
Directeur	4	3	1
Attaché principal	12	11	1
Attaché territorial	27	22	5
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	2	0	2
Ingénieur en chef de classe normale	5	2	3
Ingénieur principal	7	6	1
Ingénieur territorial	15	13	2
Conservateur des bibliothèques	0	0	0
Bibliothécaire	2	2	0
Conservateur en chef du patrimoine	0	0	0
Conservateur du patrimoine	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	3	2	1
Psychologue hors classe	3	3	0
Psychologue classe normale	3	3	0
Médecin hors classe	4	2	2
Médecin de 1 <sup>re</sup> classe	2	1	1
Médecin de 2 <sup>e</sup> classe	2	1	1
Sage femme	1	1	0
Conseiller socio-éducatif	4	3	1
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0
Puéricultrice classe supérieure	3	3	0
Puéricultrice classe normale	2	2	0
Cadre de santé	1	0	1
Infirmière en soins généraux hors classe	4	4	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	8	8	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	8	8	0
<b>CATEGORIE B</b>	<b>264</b>	<b>224</b>	<b>40</b>
Rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe	25	24	1
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	15	11	4
Rédacteur	42	38	4
Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	14	12	2
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	39	28	11
Technicien	10	8	2
Assistant de conservation principal de 1 <sup>re</sup> classe	4	4	0
Assistant de conservation principal de 2 <sup>e</sup> classe	3	3	0
Assistant de conservation	4	3	1
Technicien paramédical de classe supérieure	5	4	1
Assistant médico-technique classe normale	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	60	58	2
Assistant socio-éducatif	43	31	12
<b>CATEGORIE C</b>	<b>575</b>	<b>518</b>	<b>57</b>
Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe	10	7	3
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	23	19	4
Adjoint administratif de 1 <sup>re</sup> classe	25	21	4
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	49	44	5
Agent de maîtrise principal	27	25	2
Agent de maîtrise	39	33	6
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	6	3	3
Adjoint technique de 1 <sup>re</sup> classe	66	63	3
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe*	101	92	9
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe - Contrat à durée indéterminée	5	4	1
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>re</sup> classe	2	2	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>e</sup> classe	6	6	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe des établissements d'ens	9	8	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe des établissements d'ens	32	30	2
Adjoint technique de 1 <sup>re</sup> classe des établissements d'enseignement	106	102	4
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe des établissements d'enseignement	67	57	10
Adjoint d'animation de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	0
<b>Droit privé</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe - droit privé	3	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>977</b>	<b>854</b>	<b>123</b>

\* Dont 1 poste à temps non complet

- 1 poste à 17,5/35<sup>e</sup>

Ne figurent pas sur ce tableau : 6 personnes qui travaillent au sein du conseil général sur un contrat d'accompagnement à l'emploi.

Effectif budgétaire autorisé : 977 emplois dont 13 au secrétariat de la présidence, au cabinet du Président et au service communication. 4 emplois de collaborateurs de cabinet et collaborateurs d'élus.

Annexe 2

Postes créés par délibération de l'assemblée départementale du 26 juin 2015  
Tableau prévisionnel des effectifs au 1<sup>er</sup> Juillet 2015

	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Cabinet et élus</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Collaborateur de cabinet**	4	2	2
<b>Emplois fonctionnels</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Directeur général des services	1	1	0
Directeur général adjoint	1	1	0
<b>CATEGORIE A</b>	<b>129</b>	<b>103</b>	<b>26</b>
Administrateur hors classe	2	1	1
Administrateur territorial	4	3	1
Directeur	4	3	1
Attaché principal	12	11	1
Attaché territorial	27	22	5
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	2	0	2
Ingénieur en chef de classe normale	5	2	3
Ingénieur principal	7	5	2
Ingénieur territorial	15	12	3
Conservateur des bibliothèques	0	0	0
Bibliothécaire	2	2	0
Conservateur en chef du patrimoine	0	0	0
Conservateur du patrimoine	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	3	2	1
Psychologue hors classe	3	3	0
Psychologue classe normale	3	3	0
Médecin hors classe	4	2	2
Médecin de 1 <sup>re</sup> classe	2	1	1
Médecin de 2 <sup>e</sup> classe	2	1	1
Sage femme	1	1	0
Conseiller socio-éducatif	4	3	1
Puéricultrice hors classe	1	1	0
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0
Puéricultrice classe supérieure	2	2	0
Puéricultrice classe normale	2	2	0
Cadre de santé	1	0	1
Infirmière en soins généraux hors classe	4	4	0
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	8	8	0
Infirmière en soins généraux de classe normale	8	8	0
<b>CATEGORIE B</b>	<b>264</b>	<b>225</b>	<b>39</b>
Rédacteur principal de 1 <sup>re</sup> classe	25	24	1
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	15	10	5
Rédacteur	42	37	5
Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	14	13	1
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	39	28	11
Technicien	10	8	2
Assistant de conservation principal de 1 <sup>re</sup> classe	4	4	0
Assistant de conservation principal de 2 <sup>e</sup> classe	3	3	0
Assistant de conservation	4	3	1
Technicien paramédical de classe supérieure	5	4	1
Assistant médico-technique classe normale	0	0	0
Assistant socio-éducatif principal	60	58	2
Assistant socio-éducatif	43	33	10
<b>CATEGORIE C</b>	<b>575</b>	<b>517</b>	<b>58</b>
Adjoint administratif principal de 1 <sup>re</sup> classe	10	7	3
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	23	18	5
Adjoint administratif de 1 <sup>re</sup> classe	25	21	4
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	49	44	5
Agent de maîtrise principal	27	24	3
Agent de maîtrise	39	32	7
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	0	0	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	6	3	3
Adjoint technique de 1 <sup>re</sup> classe	66	63	3
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	101	93	8
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe - Contrat à durée indéterminée	5	4	1
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>re</sup> classe	2	2	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 2 <sup>e</sup> classe	6	6	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe des établissements d'enseignement	9	8	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe des établissements d'enseignement	32	29	3
Adjoint technique de 1 <sup>re</sup> classe des établissements d'enseignement	106	102	4
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe des établissements d'enseignement	67	59	8
Adjoint d'animation de 1 <sup>re</sup> classe	1	1	0
<b>Droit privé</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe - droit privé	3	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>977</b>	<b>851</b>	<b>126</b>

\*\* Dont 1 poste à temps non complet

- 1 poste à 17,5/35<sup>e</sup>

Ne figurent pas sur ce tableau : 8 personnes qui travaillent au sein du conseil général sur un contrat d'accompagnement à l'emploi.

Effectif budgétaire autorisé : 977 emplois dont 13 au secrétariat de la présidence, au cabinet du Président et au service communication. 4 emplois de collaborateurs de cabinet et collaborateurs d'élus.

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général	
<b>service finances</b>	<b>N° I - 10</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3333-2, L.3333-3, R.2333-6 et R.3333-1-6,

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME),

Vu la délibération du 24 juin 2011 du conseil général adoptant un coefficient multiplicateur de 4 s'appliquant sur les tarifs fixés par le législateur,

Vu les délibérations du 29 juin 2012, 29 juin 2013 et 27 juin 2014 actualisant le coefficient multiplicateur suivant l'arrêté interministériel publié chaque année avant le 1er septembre,

Vu l'arrêté actualisant pour 2016 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Vu l'avis favorable de la Ire commission émis le 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental, et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

Considérant la tendance à la baisse du rendement de cette taxe et les besoins de protéger les ressources financières de la collectivité,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 27 voix Pour, 6 voix Contre**

**DECIDE**

- d'actualiser, pour l'année 2016, le tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité en fixant la limite supérieure du coefficient multiplicateur à 4,27 suivant la formule de calcul suivante :

$$\text{Coefficient maximum égal à : } 4 \times \frac{\text{IMPC}_{2014} (125,94)}{\text{IMPC}_{2009} (118,04)} = 4,27$$

(où IMPC est l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi par l'INSEE)

La présente délibération sera communiquée au comptable assignataire du département.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à la majorité**

6 Contre : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général	
<b>service finances</b>	<b>N° I - 11</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Arrêté des dotations aux amortissements de l'exercice 2015</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROU, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable n°03-063-M52,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2003 concernant la gestion du patrimoine,

Vu l'état des amortissements et des dotations des acquisitions avant le 1er janvier 2004 dressé par la Paierie départementale,

Vu la délibération du conseil général en date du 15 avril 2011 modifiant les règles d'amortissement votées en 2003,

Vu la délibération du conseil général en date du 11 décembre 2014 concernant le vote du budget primitif 2015,

Vu l'avis favorable de la Ire commission en date du 8 juin 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

- d'arrêter les montants définitifs de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2015 à 20 937 642,18 € pour le budget principal, à 35 775,79 € pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyse, 8 841,11 € pour le budget annexe du SDAT, 1 219 972,11 € pour le budget annexe du CTD et 4 030,00 € pour le budget annexe Animal'Explora.
- d'arrêter les montants définitifs de la quote-part des subventions d'investissements transférées au compte de résultat pour l'exercice 2015 à 2 919 234,18 € pour le budget principal et 10 320,00 € pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse.
- d'approuver les nouveaux tableaux d'amortissements de l'exercice 2015 concernant les biens acquis en 2014 pour les cinq budgets concernés.
- de procéder à des inscriptions modificatives des crédits votés au budget primitif comme indiquées dans les tableaux suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL Dépenses</b>		
Imputation budgétaire : 139//01 investissement	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	<b>+ 20 000,00 €</b>
Imputation budgétaire : 6811//01 fonctionnement	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>- 850 000,00 €</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL Recettes</b>		
Imputation budgétaire : 777//01 fonctionnement	Quote-part des subventions d'équipement transférées au résultat	<b>+ 120 000,00 €</b>
Imputation budgétaire : 28//01 investissement	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>- 850 000,00 €</b>

<b>LABORATOIRE DEPARTEMENTAL BUDGET ANNEXE</b>		<b>Dépenses</b>
Imputation budgétaire : 6811 fonctionnement	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>+ 6 000,00 €</b>
<b>LABORATOIRE DEPARTEMENTAL BUDGET ANNEXE</b>		<b>Recettes</b>
Imputation budgétaire : 28 investissement	Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	<b>+ 6 000,00 €</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>service finances</b>	<b>N° I - 12</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2015 du budget principal</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2331-1 et L.3332-1(a),

Vu le code général des impôts et notamment les articles 683, 1639A, 1636B sexies et 1636B septies,

Vu la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu la délibération du conseil général du 12 décembre 2014 relative au budget primitif 2015,

Vu la délibération du conseil général du 20 février 2015 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget principal,

Vu la délibération du conseil général du 17 avril 2015 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget principal,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Yvette ROSSIGNEUX, rapporteur au nom de la Ire commission,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 27 voix Pour et 6 Abstentions**

**DECIDE**

- 1) de voter le budget supplémentaire de l'exercice 2015 du budget principal du conseil départemental de la Haute-Marne.**

Les décisions s'y rapportant sont résumées ci-après :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**LES DÉPENSES : + 388 286 € (en mouvements réels)**

**Crédits modifiés en dépenses :**

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 011	611//221	80 000,00 €	Consommation des chaufferies de Wassy, Bourmont et Fayl-Billot
Chap. 011	61523//622	80 000,00 €	Viabilité hivernale – agriculteurs et entreprises
Chap. 011	6233//315	22 000,00 €	Organisation de l'exposition Émilie du Châtelet
Chap. 011	63512//01	5 000,00 €	Ajustement des crédits pour paiement des impôts 2015
<b>Total chapitre 011</b>		<b>+ 187 000,00 €</b>	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 017	6568//9//564	<b>330 000,00 €</b>	Ajustement des crédits PDI

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 65	6513//221	85 000,00 €	Aide à la pension et demi pension
Chap. 65	65511//221	5 540,00 €	Dotation de fonctionnement des collèges – Département de la Côte-d'Or
Chap. 65	6568//52	13 783,00 €	Rappel CNSA 2014 à reverser à la MDPH
Chap. 65	6568//621	- 366 000,00 €	Viabilité hivernale – participation du budget principal au CTD
Chap. 65	65734//311	10 963,00 €	Subvention à verser à la commune d'Andelot – spectacle évènementiel
Chap. 65	6574//041	105 000,00 €	Ajustement des crédits FSE
Chap. 65	6574//311	10 000,00 €	Subvention pour l'organisation de la foire de Saint-Dizier
<b>Total chapitre 65</b>		<b>- 135 714,00 €</b>	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 67	678//0202	<b>7 000,00 €</b>	Ajustement des crédits assurances (modification du contrat d'assurance)

**LES RECETTES : + 364 945,63 € (en mouvements réels, hors affectation du résultat 2014)**

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 74	74718//315	7 000,00 €	Subvention DRAC – exposition Émilie du Châtelet
Chap. 74	7471//315	5 000,00 €	Subvention Région – exposition Émilie du Châtelet
Chap. 74	7473//221	37 638,50 €	Participation du Département de l'Aube à la scolarisation de collégiens aubois au collège de Colombey-les-Deux-Églises
Chap. 74	74771//041	280 000,00 €	Subvention FSE
Chap. 74	74813//52	13 783,00 €	Rappel CNSA 2014 à reverser à la MDPH
Chap. 74	74788//315	10 000,00 €	Subvention ANDRA – exposition Émilie du Châtelet
<b>Total chapitre 74</b>		<b>+ 353 421,50 €</b>	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 77	7788//221	11 524,13 €	Remboursement de sinistre – collège de Wassy

**Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section de fonctionnement :****- en dépenses de fonctionnement :**

Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
Rémunération des personnels - administration générale	64111//0201	Chap. 012	<b>- 30 000,00 €</b>
Indemnités des élus (cotisations sécurité sociale)	6534//021	Chap. 65	+ 30 000,00 €

Rémunération des personnels RSA	64111//9//566	Chap. 017	<b>- 100 000,00 €</b>
Rémunération des personnels d'action sociale	64111//50	Chap. 012	+ 100 000,00 €

RSA – montant forfaitaire	65171//9//567	Chap. 017	<b>- 14 478,00 €</b>
Allocations RMI	6515//5471	Chap. 015	14 478,00 €

Participation aux actions du plan départemental d'action de sécurité routière	6281//18	Chap. 011	<b>- 5 000,00 €</b>
Subventions versées aux associations concourant à la sécurité routière	6574//18	Chap. 65	+ 5 000,00 €

**- en recettes de fonctionnement :**

Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
Produits exceptionnels – remboursement titres repas par personnel	7788//0201	Chap. 77	<b>- 232 000,00 €</b>
Produits de gestion courante – remboursement titres repas par personnel (correction de l'imputation comptable de la recette)	7588//0201	Chap. 75	+ 232 000,00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**LES DÉPENSES : + 787 753,00 €**

### **Crédits modifiés en dépenses :**

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 204	204142//74	6 610,00 €	FGTR 2011 – communauté de commune Saint-Dizier, Blaise et Der
Chap. 204	204142//74	109 812,00 €	Fonds des communes sinistrées 2013
Chap. 204	204162//64	116 714,00 €	Canal entre Champagne et Bourgogne – solde de subvention VNF
Chap. 204	204162//91	48 000,00 €	Subvention centre de démantèlement de Chalindrey
Chap. 204	204182//928	- 175 000,00 €	Restitution de crédits – subvention réhabilitation SDEHM
Chap. 204	204182//928	4 117,00 €	Subvention association « Pour la Mothe »
<b>Total chapitre 204</b>		<b>+ 110 253,00 €</b>	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 21	2151//621	42 000,00 €	Acquisitions foncières – passage à niveau de Villegusien
Chap. 21	2151//0202	13 000,00 €	Câblage en fibre optique du château du Grand Jardin
Chap. 21	21838//0202	73 000,00 €	Acquisition de matériel informatique – renouvellement assemblée départementale
Chap. 21	21848//0202	29 500,00 €	Acquisition de mobilier
<b>Total chapitre 21</b>		<b>+ 157 500,00 €</b>	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 23	23151//621	- 340 000,00 €	Opérations de sécurité – part départementale
Chap. 23	2153//68	+ 240 000,00 €	Desserte optique de sites clients 2013-2015
<b>Total chapitre 23</b>		<b>- 100 000,00 €</b>	

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 27	27638//01	<b>+ 500 000,00 €</b>	Pôle technologique de Nogent - avance remboursable pour 3 <sup>e</sup> tranche de travaux

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Compte. 45818	45818//01	<b>+ 120 000,00 €</b>	Opérations de sécurité – part communale

### **Transferts de crédits de dépenses à l'intérieur de la section d'investissement :**

Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
Travaux dans les collèges départementaux	231318//621	Chap. 23	<b>- 100 000,00 €</b>
Mobilier (collèges et matériel de scénographie Mémorial Charles de Gaulle)	21841//221	Chap. 21	+ 100 000 ,00 €

Gendarmerie de Joinville – construction	231318//11	Chap. 23	<b>- 1,00 €</b>
Gendarmerie de Joinville – acquisition de terrain à l'euro symbolique (régularisation comptable)	2111//11	Chap. 21	1,00 €

Haute-Marne Numérique – avance travaux faits par mandataire (programme complémentaire)	238//18//621	Chap. 23	<b>- 382 000,00 €</b>
Haute-Marne Numérique – travaux faits par entreprises (programme complémentaire)	23153//18//68	Chap. 23	+ 382 000,00 €

Dépôts de garantie (crédits finances)	165//01	Chap. 16	<b>- 500,00 €</b>
Dépôts de garantie (crédits intendance)	275//0202	Chap. 27	500,00 €

## LES RECETTES : + 787 753,00 €

Chapitre	Imputation	Montant	Objet
Chap. 13	1311//221	- 158 640,00 €	ADEME – subvention chaufferie de Bourmont (reçue après le vote du BP 2015)
Chap. 13	1321//628	+ 38 000,00 €	Pont de Cirey-sur-Blaise – recette DRAC
Chap. 13	1321//64	+ 25 085,00 €	Subvention VNF pour la construction d'un pont tournant à Jorquenay (solde)
Chap. 13	13278//68	+ 200 000,00 €	Haute-Marne Numérique – solde de subvention FEADER
Chap. 13	1328//621	+ 443 308,00 €	Subvention GIP (RD 25- traverse d'Épizon, RD 60 Thonnance-lès-Joinville, Passage à niveau de Villegusien)
Chap. 13	1328//68	+ 240 000,00 €	Haute-Marne Numérique– recettes opérateurs
<b>Total chapitre 13</b>		<b>+ 787 753,00 €</b>	

### Transferts de crédits de recettes à l'intérieur de la section d'investissement :

Libellé de l'opération	Imputation	Chapitre	Montant
Remboursement emprunt Maison de retraite de Poissons	2748//01	Chap. 27	- 19 831,00 €
Remboursement de prêt MECS de Wassy (imputation comptable erronée)	1676//51	Chap. 16	19 831,00 €

## LES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR DES ENVELOPPES :

### Création d'autorisations d'engagement :

Direction	Intitulé de l'enveloppe à créer	Référence grand angle	Montant de l'enveloppe
DSD	PDI/FSE subvention RSA professionnel programme 2015-2020	P105E15	470 000,00 €

### Mouvements sur autorisations de programme :

#### - partie dépenses :

Direction	Libellé de l'opération	Référence grand angle	Montant de l'enveloppe	Mouvement proposé	Nouveau montant
DDAT	PRNP 2014	P019E70	40 000,00 €	- 20 515,44 €	19 484,56 €
DDAT	FMHC 2014	P019E71	200 000,00 €	- 62 619,68 €	137 380,32 €
DDAT	Aide aux communes 2008	P015E49	4 537 639,45 €	-52 052,52 €	4 485 586,93 €
DDAT	Aide aux communes 2010	P015E65	4 876 466,81 €	- 21 229,58 €	4 855 237,23 €
DDAT	Aide aux communes 2011	P015E70	5 552 366,27 €	- 20 933,82 €	5 531 432,45 €
DDAT	Aide aux communes 2013	P015E78	5 658 341,52 €	- 79 074,75 €	5 579 266,77 €
DDAT	Aide aux communes 2014	P015E82	5 322 535,00 €	- 21 754,47 €	5 300 780,53 €
DDAT	Aides aux vanniers 2013	P045E103	7 640,00 €	- 3 820,00 €	3 820,00 €
DDAT	Aides aux vanniers 2014	P045E105	7 640,00 €	- 3 820,00 €	3 820,00 €
DDAT	Prêts aux artisans 2014	P045E106	150 000,00 €	- 126 631,00 €	23 369,00 €
DDAT	Avances remb sur ac. éco 2014	P045E108	300 000,00 €	- 150 000,00 €	150 000,00 €
DDAT	Clévacances et héb. insolite 2011	P058E100	141 771,00 €	- 3 856,00 €	137 915,00 €
DDAT	Hébergement labellisé 2012	P058E118	52 350,00 €	- 7 650,00 €	44 700,00 €
DDAT	Hébergement labellisé 2014	P058E138	100 000,00 €	- 80 050,00 €	19 950,00 €
DDAT	Hôtellerie 2014	P058E139	60 000,00 €	- 43 913,12 €	16 086,88 €
DDAT	Hôtellerie 2014 avance remb	P058E140	250 000,00 €	- 208 213,00 €	41 787,00 €

**- partie recettes :**

Direction	Libellé de l'opération	Référence grand angle	Montant de l'enveloppe	Mouvement proposé	Nouveau montant
DDAT	Rembt avance remb. 2014	P009E34	300 000,00 €	- 150 000 ,00 €	150 000,00 €

***Propositions de clôture :***

**- partie dépenses :**

Direction	Libellé des enveloppes	Référence grand angle	Mouvement	Montant à la clôture
DDAT	PRNP 2011	P019E56	-2 636,05 €	56 190,95 €
DDAT	PRNP 2012	P019E60	- 0,28 €	39 999,72 €
DDAT	Programme pluriannuel Saint-Dizier	P015E65	- 5 344,80 €	2 223 447,20 €

DDAT	Prêts aux artisans 2013	P045E102	- 166 571,00 €	33 429,00 €
DDAT	Prêts aux commerçants 2014	P045E107	- 30 000,00 €	0,00 €
DDAT	Avances rembt sur ac. éco 2010	P045E74	- 1,16 €	300 000,00 €
DDAT	Aide aux vanniers 2012	P045E88	- 3 820,00€	3 820,00 €
DDAT	Prêts aux artisans 2012	P045E92	- 141 378,00 €	58 622,00 €
DDAT	PER 2008	P163E01	- 16 530,70 €	145 469,30 €
DDAT	Investissements PER 2008	P164E01	- 26 000,00 €	0,00 €
DDAT	PER investissements 2008	P162E01	- 76 000,00 €	0,00 €

DDAT	Hôtellerie de plein air 2014	P058E136	- 60 000,00 €	0,00 €
DDAT	Hôtellerie de plein air 2014 avance	P058E137	- 100 000,00 €	0,00 €
DDAT	Restaurant 2014	P058E141	- 30 000,00 €	0,00 €
DDAT	PDIPR 2014	P058E142	- 16 400,00 €	0,00 €

**- partie recettes :**

Direction	Libellé des enveloppes	Référence grand angle	Mouvement	Montant à la clôture
DDAT	Rembt prêt commerçants 2014	P009E36	- 30 000,00 €	0,00 €

**LES OPÉRATIONS POUR ORDRE :**

**1) ajustement du montant de la dotation aux amortissements et de la quote-part des subventions amorties :**

	Montant inscrit BP 2015	Ajustement des crédits inscrits	Nouveau montant
Chap. 042 - Dotations aux amortissements (DF)	21 800 000,00 €	- 850 000,00 €	20 950 000,00 €
Chap. 040 - Amortissements (RI)	21 800 000,00 €	- 850 000,00 €	20 950 000,00 €

Chapitre 042 – Quote-part des subventions amorties (RF)	2 800 000,00 €	+ 120 000,00 €	2 920 000,00 €
Chap. 040 - Amortissement des subventions (DI)	2 800 000,00 €	+ 120 000,00 €	2 920 000,00 €

## 2) inscription de crédits pour la gestion comptable des opérations de patrimoine :

Chapitre	Imputation	Crédits à inscrire	Objet
Chap. 041 – opérations patrimoniales (DI)	2128//5//01	+ 36 000,00 €	Cession à l'€ symbolique d'un bâtiment au SDEHM
Chap. 041 – opérations patrimoniales (DI)	204412//5//01	+ 322 200,00 €	Cession à l'€ symbolique du bâtiment de la MECS de Wassy à l'APAJH et de terrains nus à HAMARIS

Chap. 041 – opérations patrimoniales (RI)	1326//5//01	+ 36 000,00 €	Cession à l'€ symbolique d'un bâtiment au SDEHM (ancien bâtiment du SDIS)
Chap. 041 – opérations patrimoniales (RI)	2111//5//01	+ 46 237,00 €	Cession à l'€ symbolique de terrains nus à HAMARIS
Chap. 041 – opérations patrimoniales (RI)	21313//5//01	+ 275 963,00 €	Cession à l'€ symbolique du bâtiment de la MECS de Wassy

## 3) ajustement du niveau du prélèvement opéré sur la section de fonctionnement (autofinancement non affecté) :

Dépenses de fonctionnement (023)	+ 970 000,00 €
Recettes d'investissement (021)	+ 970 000,00 €

## LES OPÉRATIONS PARTICULIÈRES :

### 1) de prendre les dispositions particulières suivantes liées à l'intégration du résultat 2014 au sein du budget principal :

- report en dépenses de la section d'investissement du solde d'exécution déficitaire sur la ligne codifiée D001 pour 15 564 227,20 €,
- inscription d'un crédit en recettes d'investissement sur le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés en couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement) pour 15 564 227,20 €,
- report en recettes de la section de fonctionnement du solde résiduel de l'excédent de fonctionnement sur la ligne budgétaire codifiée R002 pour 23 340,37 €.

### 2) de prendre les décisions suivantes :

- conformément à la délibération n°I-6 du 12 décembre 2014 relative au vote du budget primitif 2015, de préciser le montant du déficit du budget annexe du « laboratoire départemental d'analyse » issu de la gestion 2014 à prendre en charge par le budget principal. Il s'établit à 92 528,73 € ;
- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association « Les vitrines de Saint-Dizier » pour la foire de Saint-Dizier des 14 au 17 mai 2015 sur le thème des Antilles, et d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à signer la convention (ci-annexée) ;
- concernant le dispositif de soutien financier des collèges « Luiz Ortiz » et « La Rochotte pour leur projet de classes relais « collège hors les murs », de modifier la répartition opérée lors du vote du budget primitif 2015, et d'attribuer une subvention de 5 000 € au collège « Luiz Ortiz » et une subvention de 9 000 € au collège « La Rochotte » (le montant de l'enveloppe budgétaire de 14 000 € reste inchangé) ;
- dans le cadre du dispositif « classes découvertes », dans la limite du plafond de crédits votés de 400 000 €, et après avoir pris l'attache des autres structures concernées, de « suspendre » l'application du plafond pour le site de la Maison de Courcelles à titre exceptionnel en raison de l'augmentation de son activité. Les plafonds des autres sites restent inchangés.

## SYNTHESE DM3 PAR CHAPITRES BUDGETAIRES SECTION FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 011	182 000,00 €	Charges à caractère général
Chapitre 012	70 000,00 €	Charges de personnel et frais assimilés
Chapitre 015	14 478,00 €	Revenu minimum d'insertion
Chapitre 017	215 522,00 €	Revenu de solidarité active
Chapitre 023	970 000,00 €	Virement de la section d'investissement
Chapitre 042	- 850 000,00 €	Dotations aux amortissements
Chapitre 65	- 100 714,00 €	Autres charges de gestion courante
Chapitre 67	7 000,00 €	Charges exceptionnelle
<b>Total :</b>	<b>508 286,00 €</b>	

### Recettes

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire R002	23 340,37 €	Résultat de fonctionnement 2014 reporté
Chapitre 042	120 000,00 €	Quote-part des subventions amorties
Chapitre 74	353 421,50 €	Dotations, subventions et participations
Chapitre 75	232 000,00 €	Autres produits de gestion courante
Chapitre 77	- 220 475,87 €	Produits exceptionnels
<b>Total :</b>	<b>508 286,00 €</b>	

## SYNTHESE DM3 PAR CHAPITRES BUDGETAIRES SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Ligne budgétaire D001	15 564 227,20 €	Report du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement issu de la clôture des comptes de 2014
Chapitre 040	120 000,00 €	Amortissement des subventions
Chapitre 041	358 200,00 €	Opérations patrimoniales
Chapitre 16	- 500,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre opération 18	0,00 €	Plan Haute-Marne Numérique
Chapitre 204	110 253,00 €	Subventions d'équipement versées
Chapitre 21	257 501,00 €	Immobilisations corporelles
Chapitre 23	- 200 001,00 €	Immobilisations en cours
Chapitre 27	500 500,00 €	Autres immobilisations financières
Compte 45818	120 000,00 €	Dépenses pour opération d'investissement sous mandat- Humbécourt
<b>Total :</b>	<b>16 830 180,20 €</b>	

### Recettes

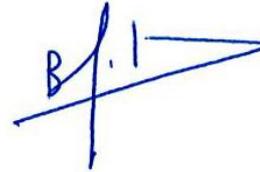
Chapitre budgétaire	Montant	Libellé
Chapitre 021	970 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement (recettes)
Chapitre 040	- 850 000,00 €	Amortissements
Chapitre 041	358 200,00 €	Opérations patrimoniales
Chapitre 10	15 564 227,20 €	couverture du solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte 1068)
Chapitre 13	787 753,00 €	Subventions d'investissement
Chapitre 16	- 19 831,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Chapitre 27	19 831,00 €	Autres immobilisations financières
<b>Total :</b>	<b>16 830 180,20 €</b>	

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

6 abstentions : Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right, ending in a sharp point.

**Bruno SIDO**

Direction du développement et de l'animation du territoire  
Service « culture, sports et vie associative »

## Convention de partenariat entre le conseil départemental de la Haute-Marne et l'association « Les Vitrines de Saint-Dizier »

### **Entre d'une part :**

Le conseil départemental de la Haute-Marne, 1 rue du Commandant Hugueny, CS 62127 52905 CHAUMONT Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruno SIDO, dûment habilité par délibération du conseil départemental en date du 26 juin 2015, Ci-après désigné sous le terme « le conseil départemental » ;

### **Et d'autre part**

L'association « les Vitrines de Saint-Dizier », BP 43 52100 SAINT-DIZIER, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HABERT, Ci-après désignée sous le terme « l'association ».

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Préambule**

Le conseil départemental soutient les associations Loi 1901, implantées en Haute-Marne ou porteuses de projets intéressant la Haute-Marne, pour une aide au projet ou à l'action dans les domaines du loisir, sport, socio-éducatif et social.

#### **Article 1 : objet**

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs et les modalités du partenariat établi entre l'association et le conseil départemental pour l'organisation de la foire commerciale de Saint-Dizier qui s'est déroulée du 16 au 18 mai 2015.

#### **Article 2 : montant et modalités de versement de la subvention**

Le conseil départemental accorde une subvention globale d'un montant de **10 000 €** à l'association, qui l'accepte comme participation forfaitaire à l'action décrite ci-dessus pour l'année 2015.

Le versement de cette subvention, imputable sur le budget du conseil départemental à l'imputation comptable 6574//33, interviendra à la notification de la convention signée des deux parties.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association (compte 10278 02001 00074407845 66 - CCM BAR LE DUC MEUSE SUD).

### **Article 3 : obligation de l'association et justificatifs**

L'association s'engage à faire apparaître le nom du conseil départemental en tant que partenaire financier sur les supports de toutes natures qui serviront à la promotion des actions faisant l'objet du partenariat, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions.

Elle fournira au conseil départemental un bilan qualitatif et financier permettant d'apprécier le résultat des actions entreprises au regard des aides apportées par le conseil départemental. À cet égard, les pièces suivantes devront être adressées au conseil départemental à l'issue de l'opération :

- les articles de presse, de communication ou de promotion,
- un bilan financier détaillé,
- le compte-rendu de l'utilisation de la subvention,
- un rapport d'activité détaillé faisant apparaître les éléments d'évaluation quantitative et qualitative de la manifestation.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action conduite par l'association, cette dernière s'engage à reverser au conseil départemental tout ou partie de la subvention au prorata de la part de l'action non exécutée.

### **Article 4 : résiliation de la convention**

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en respectant un préavis de deux mois.

### **Article 5 : modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant approuvé des deux signataires.

### **Article 6 : durée et validité**

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification et s'achèvera le 31 décembre 2015.

### **Article 7 : règlement des litiges**

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable au litige préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

Fait à CHAUMONT, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de l'association  
« Les Vitrines de Saint-Dizier »**

**Le Président du conseil départemental  
de la Haute-Marne**

**Jean-Paul HABERT**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b> <b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Secrétariat Général  <b>Secrétariat Général</b>	<b>N° I - 13</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Motion du conseil départemental de la Haute-Marne pour le maintien d'un haut niveau de service "Intercités" sur la ligne ferroviaire n°4 Paris-Chaumont-Langres</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absent ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 33 voix Pour**

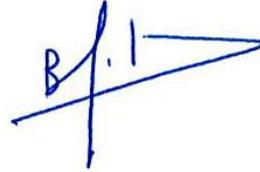
**DECIDE**

- d'approuver la motion relative au maintien d'un haut-niveau de service « Intercités » sur la ligne ferroviaire n°4 Paris-Chaumont-Langres ci-annexée,
- de solliciter une audition auprès du Secrétaire d'État aux Transports pour marquer la détermination de la demande du conseil départemental en matière de desserte ferroviaire de la Haute-Marne.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B', a vertical line, and a horizontal line extending to the right.

**Bruno SIDO**

**Motion du conseil départemental de la Haute-Marne  
pour le maintien d'un haut niveau de service « Intercités »  
sur la ligne ferroviaire n°4 Paris-Chaumont-Langres**

**Séance plénière du vendredi 26 juin 2015**

Le département de la Haute-Marne est desservi par deux lignes « Intercités », où l'Etat finance la circulation de « trains d'équilibre des territoires » :

- Reims-Dijon, qui s'arrêtent à Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, Langres et Culmont-Chalindrey ;
- et Paris-Troyes-Belfort (« ligne 4 »), qui s'arrêtent à Chaumont, Langres et Culmont.

Certes, sur ces lignes, circulent également des « trains express régionaux » (TER), financés par les conseils régionaux, ce qui augmente souvent le nombre de dessertes.

Depuis 2 ans, et la mise en place du service annuel 2014, l'Etat a réduit le nombre de trains directs entre Paris et Chaumont.

Aujourd'hui, sur Reims-Dijon, il n'y a plus qu'un seul « TET », le samedi uniquement ; toute la desserte se faisant en TER.

La convention de financement des trains « TET » arrive à échéance à la fin de l'année 2015.

L'Etat a demandé à un parlementaire, spécialiste des transports, M. Philippe Duron, de lui rendre un rapport sur les « trains d'équilibre du territoire » et leur avenir.

**Le rapport de la commission « Duron », remis le 25 mai 2015, est alarmant pour la Haute-Marne.**

On peut comprendre que, sur Reims-Dijon, le rapport préconise la reprise totale du trafic sous un financement régional TER, vu le caractère marginal de l'offre « TET » (1 A/R par semaine). Pour autant, il convient d'être vigilant sur les dessertes TER entre Chaumont et Saint-Dizier et notamment sur les arrêts à Joinville, avec des TER financés par la grande région Alsace-Lorraine-Champagne Ardenne.

**Concernant la « ligne 4 », les propositions de la commission « Duron » sont simplement inacceptables.**

**Aussi, le conseil départemental exige, par la présente motion, le maintien à l'identique du financement de l'Etat pour les allers-retours directs entre Paris et le sud de la Haute-Marne, dans le cadre de la nouvelle convention de financement des « trains d'équilibre du territoire » dès 2016.**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture <b>service agriculture, aménagement foncier et sylvicole</b>	<b>N° II - 1</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Avis sur le périmètre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) du nord haut-marnais</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.121-1, L.121-4, L.122-3 du code de l'urbanisme,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise en date du 16 janvier 2015,

VU la délibération de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne en date du 20 janvier 2015,

VU la délibération de la communauté de communes du pays du Der en date du 12 février 2015,

VU la délibération de la communauté de communes de la vallée de la Marne en date du 25 février 2015,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Marne en date du 17 avril 2015, saisissant le conseil départemental pour avis sur le projet de périmètre du futur SCOT du nord haut-marnais,

VU l'avis favorable émis par la IIe commission au cours de sa réunion du 22 mai 2015,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Laurent GOUVERNEUR, rapporteur au nom de la IIe commission,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 28 voix Pour, 2 voix Contre et 3 Abstentions**

**DECIDE**

- d'émettre un avis favorable au projet de périmètre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) du nord haut-marnais assorti des remarques suivantes :
  - le conseil départemental, soucieux de promouvoir le développement durable, maîtrisé et solidaire de son territoire, souscrit pleinement à cette démarche de SCOT,
  - moteur depuis de nombreuses années de l'aménagement du département, fédérateur et initiateur des démarches de planification et de programmation, le conseil départemental propose, d'ores et déjà, de s'associer à la procédure d'élaboration du SCOT du nord haut-marnais en mettant à la disposition du futur syndicat mixte l'expertise et l'ingénierie des services départementaux en matière de diagnostic territorial, d'infrastructures, d'aménagement du territoire ou de développement durable.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à la majorité**

2 Contre : M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER

3 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, Mme Nadine MARCHAND, Mme Yvette ROSSIGNEUX

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture <b>laboratoire départemental d'analyse</b>	<b>N° II - 2</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Budget du laboratoire départemental d'analyse - affectation du résultat 2014 et modifications budgétaires</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 89-412 du 22 juin 1989 relative aux modalités de transfert des laboratoires de service vétérinaire des DDAF vers les conseils généraux,

Vu la délibération du conseil général en date du 12 décembre 2014 décidant de l'inscription de crédits au budget annexe pour l'activité du laboratoire départemental d'analyse en 2015,

Vu l'avis de la IIe commission réunie le 22 mai 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Jean Michel RABIET, rapporteur de la IIe commission,

Considérant l'intérêt de préserver les différentes missions assurées par le laboratoire départemental d'analyse,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 28 voix Pour et 5 Abstentions**

**DECIDE**

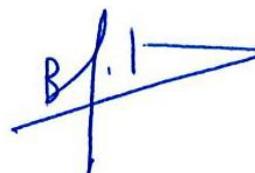
- de reporter en dépenses de la section d'investissement, 22 557,84 € sur la ligne D001 pour le solde d'exécution déficitaire 2014 ;
- de reporter en dépense de la section de fonctionnement 69 970,89 € sur la ligne D002 pour le résultat déficitaire de fonctionnement ;
- d'inscrire 92 528,73 € de recettes nouvelles sur le chapitre 70 afin d'assurer l'équilibre de chacune des sections après affectation des résultats déficitaires 2014 (imputation comptable 7061//921) ;
- d'inscrire au titre des amortissements 2015, un crédit supplémentaire de 6 000 € en dépense de la section de fonctionnement sur le chapitre 042 et en recettes de la section d'investissement sur le chapitre 040 ;
- de prélever 3 100 € sur le chapitre 77 (recettes - produits exceptionnels) ;
- d'inscrire 3 100 € sur le chapitre 75 (recettes - produits de gestion courante) ;
- d'ajuster le niveau de l'autofinancement par opérations budgétaires synthétisées ci-après et d'inscrire les crédits correspondants :
  - en dépenses de fonctionnement, virement à la section d'investissement (023//01) :  
+ 16 557,84 €
  - en recettes d'investissement, virement de la section de fonctionnement (021//01) :  
+ 16 557,84 €

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

5 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Direction de l'Environnement et de l'Agriculture <b>service d'assistance technique pour l'environnement</b>	<b>N° II - 3</b>
<b>OBJET :</b> <b>Budget annexe du service départemental d'assistance technique - affectation du résultat 2014 et approbation des contributions des collectivités pour 2016</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3232-1 à L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4.

Vu le code général des impôts et notamment son article 256 B portant sur l'obligation fiscale des collectivités locales pour leurs activités relevant du domaine concurrentiel,

Vu la loi 2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu l'arrêté ministériel du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau,

Vu la délibération du conseil général n°II-11 des 16 et 17 décembre 1999 décidant de la création d'un service d'assistance technique à l'environnement au sein du département de la Haute-Marne,

Vu la délibération du conseil général n°II-3 du 11 décembre 2008 décidant de la nouvelle organisation du service d'assistance technique à l'environnement,

Vu la délibération du conseil général n°II-1 du 27 mars 2009 approuvant les termes du modèle de convention à intervenir avec les collectivités locales pour l'assistance technique départementale,

Vu la délibération du conseil général n°II-3 du 27 juin 2014 décidant de la création du service d'assistance technique à la voirie et approuvant les termes du modèle de convention à intervenir avec les collectivités locales,

Vu l'avis favorable de la IIe commission réunie le 22 mai 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Laurent GOUVERNEUR, rapporteur au nom de la IIe commission

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par 33 voix Pour

### DECIDE

- **de procéder aux inscriptions suivantes pour l'affectation du résultat 2014 :**
  - en recette de fonctionnement, inscription d'un crédit de 9 849,25 € pour l'excédent de fonctionnement 2014 (chapitre 002),
  - en dépenses de fonctionnement, inscription d'un crédit de 9 849,25 € (chapitre 011),
  - en recette d'investissement, inscription d'un crédit de 11 389,44 € pour l'excédent capitalisé (chapitre 10),
  - en dépenses d'investissement, inscription d'un crédit de 11 389,44 € pour une provision (chapitre 21).

Le budget annexe regroupant les crédits nécessaires à la gestion de ces activités est désormais qualifié de budget du service départemental d'assistance technique (S.D.A.T.).

- **d'approuver les modifications de l'article 4 relatif à la collaboration du CAUE dans la convention d'adhésion à l'assistance technique dans le domaine de la voirie :**
  - la formulation retenue sera : « le CAUE sera sollicité autant que de besoins pour donner un avis d'expert sur les projets d'aménagement de voirie qui le justifient et ce conformément à la convention de partenariat validée entre le conseil départemental et le CAUE ».
  - cette modification est introduite par l'avenant présenté en annexe.

- **d'approuver le montant des contributions à l'assistance technique départementale pour 2016 :**

Domaines d'intervention	Collectivités éligibles	Collectivités non éligibles	
		Montant HT	Montant TTC
Assainissement	0,41 €	0,66 €	0,80 €
VAS pour les dispositifs d'assainissement > 2000 Eq hab	0,27 €	0,27 €	0,32 €
Eau potable	0,24 €	0,45 €	0,54 €

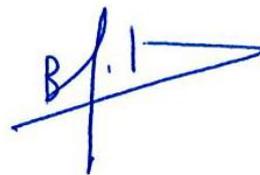
Gestion de l'eau potable des collectivités > 10 000 hab	0,09 €	0,11€	0,13 €
Milieux aquatiques	0,10 €	0,31 €	0,37 €
Voirie et aménagement du territoire		0,75 €	0,90 €

- **de fixer** le seuil de recouvrement des contributions des collectivités à l'assistance technique départementale à 50 €.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

**AVENANT N°**

**À la convention d'assistance technique départementale pour la voirie et l'aménagement du territoire**

Entre les soussignés :

- ◆ Le conseil départemental de la Haute-Marne, représenté par son président, M Bruno SIDO, dûment habilité par délibération du conseil départemental en date du 26 juin 2015.

et

- ◆ La Commune (communauté de communes) de \_\_\_\_\_, représentée par son maire (président), M \_\_\_\_\_, dûment habilité par délibération du conseil municipal (communautaire) en date du \_\_\_\_\_.

*Vu la délibération du conseil départemental de la Haute-Marne en date du 27 juin 2014 approuvant les termes de la convention d'assistance technique pour la Voirie et l'Aménagement du territoire,*

*Vu la délibération du conseil municipal (communautaire) de \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_*

*Vu la convention d'assistance technique départementale pour la Voirie et l'Aménagement du territoire en date du \_\_\_\_\_*

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

L'article 4 de la convention d'assistance technique départementale pour la voirie et l'aménagement du territoire était rédigé ainsi :

**ARTICLE 4 : assistance en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'habitat**

*Les collectivités peuvent adhérer au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) pour bénéficier de conseil et d'expertise en matière :*

- **d'embellissements d'espaces publics, d'aménagement global d'une commune** (conseils et orientations d'aménagements, estimation financière de l'opération, démarches administratives, etc),
- **d'aménagement du territoire** (conseils et démarche pour la mise en place de documents d'urbanisme : lotissements, plan local d'urbanisme (PLU, aide de mise en valeur de l'architecture et de du patrimoine (AMVAP), schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- **de mise en valeur du patrimoine public** pour la rénovation de bâtiments anciens ou construction de nouveaux bâtiments (conseil sur la faisabilité d'un projet, sur les procédures et démarches à suivre pour la réalisation

*Les collectivités adhérentes à l'assistance technique dans le domaine de la voirie bénéficient de la collaboration du CAUE pour leurs projets relevant de ces missions.*

Cet article sera désormais rédigé de la manière suivante :

**ARTICLE 4 : assistance en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'habitat**

Le CAUE sera sollicité en tant que de besoins pour donner un avis d'expert sur les projets d'aménagement de voirie qui le justifient et ce conformément à la convention de partenariat conclue entre le conseil départemental et le CAUE

**ARTICLE 2 AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres articles et dispositions de la convention demeurant applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le maire (président),

à Chaumont, le \_\_\_\_\_  
Le Président du Conseil Départemental,

**Bruno SIDO**

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Direction des Infrastructures et des Transports <b>centre technique départemental</b>	<b>N° III - 2</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>Décision modification n° 3</b> <b>Budget annexe du centre technique départemental (CTD)</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission émis le 22 mai 2015,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Monsieur Nicolas LACROIX, rapporteur au nom de la IIIe commission,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Par 29 voix Pour et 4 Abstentions**

**DECIDE**

- d'apporter les modifications de crédits et de voter la présente décision modificative conformément au tableau ci-dessous :

Recettes de fonctionnement	+1 340 545,90 €
Dépenses de fonctionnement	+ 620 000,00 €
Autofinancement (dépense)	+ 720 545,90 €

Recettes d'investissement	- 331 053,49 €
Dépenses d'investissement	+ 389 492,41 €
Autofinancement (recette)	+ 720 545,90 €

- d'approuver le barème complémentaire du Centre Technique Départemental, valable pour l'année 2015, présenté en annexe,
- d'approuver un transfert de crédit de 200 000 € du chapitre 27 sur le chapitre 16 en régularisation d'une erreur d'inscription budgétaire au budget primitif concernant le solde du remboursement au conseil départemental de l'avance pour l'acquisition de la trancheuse,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la cession de la trancheuse, à l'issue d'une procédure d'adjudication qui sera confiée à la commission d'appel d'offres.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

4 abstentions : M. Nicolas CONVOLTE, M. Luc HISPART, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**



**Bruno SIDO**

## LOCATIONS D'ENGINS DIVERS

CODE BAREME	DESIGNATION DES VEHICULES OU ENGINS	Terme fixe 2012	Terme variable 2012	Terme fixe 2014	Terme variable 2014	UNITE DE FACTURATION	OBSERVATIONS
	<b>D - ENGIN DIVERS</b>						
330	Gravillonneur	1 100,00		1 300,00		A	
405	Remorques F.L.R.						
	affectation annuelle	500,00		500,00		A	
	location ponctuelle	50,00		59,50		j	
410	Remorques ERDE, SARIS .....						
	affectation annuelle	225,00		270,00		A	
	location ponctuelle		10,00		10,00	j	suivant disponibilité
415	Remorques spéciales	300,00		450,00		A	
701	Kit de nettoyage (PULV1)						
	affectation annuelle	900,00		1 066,00		A	
	location ponctuelle		20,00		50,00	j	suivant disponibilité
703	Chariot élévateur avec chauffeur		65,40		65,40	h	
704	Caisson Hot Box seul		85,00		100,00	j	
705	Scie à sol		30,00		50,00	j	Sur devis pour location longue durée
713	Grue		35,00		35,00	h	Sur camion sans chauffeur
	tracto pelle		200,00		230,00	j	"nouveau" - sans chauffeur
	pelle		280,00		310,00	j	"nouveau" - sans chauffeur
714	Cuves à saumure unités de stockage	1 225,00		1 452,00			
719	Cuves à saumure unités de fabrication	5 000,00		5 000,00			
717	Tondeuse industrielle						
	affectation annuelle	500,00	50,00	2 200,00	20,00	A / h	
	location ponctuelle				45,00	h	

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>	
<b>Réunion du 26 juin 2015</b>	
Direction de la Solidarité Départementale <b>service administration générale et tarification</b>	<b>N° V - 1</b>
<b>OBJET :</b>  <b>Ajustements des dépenses et des recettes liées au soutien des chantiers d'insertion Clôture du programme FSE 2007-2014</b>	

**Effectif de conseillers départementaux en exercice : 34**

**Présents :**

M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Quorum : 18**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FOURNIÉ à Mme Céline BRASSEUR  
M. Gérard GROSLAMBERT à Mme Karine COLOMBO

**Absent excusé et non représenté :**

M. Stéphane MARTINELLI

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le programme opérationnel national du fonds social européen 2007-2013, adopté le 9 juillet 2007 par la commission européenne,

VU la délibération du conseil général en date du 9 décembre 2011, adoptant le plan départemental d'insertion 2012-2014,

VU la délibération de la commission permanente en date du 14 octobre 2011, approuvant les termes de la convention de subvention globale FSE et autorisant Monsieur le Président à la signer,

VU la délibération de la commission permanente en date du 14 juin 2013, approuvant les termes de l'avenant n° 1 à la convention de subvention globale FSE et autorisant Monsieur le Président à le signer,

VU la convention de subvention globale FSE en date du 2 novembre 2011 et son avenant n° 1 en date du 9 août 2013,

VU l'avis formulé par le comité régional de programmation des fonds européens le 12 septembre 2013,

VU l'avenant à la convention relative à l'octroi du fonds social européen (FSE) et assistance technique de la subvention globale FSE (période 2011-2013) en date du 20 décembre 2013 ;

VU la délibération du conseil général en date du 12 décembre 2014 relative au vote du budget primitif 2015 de l'aide sociale,

VU l'avis favorable de la Ve commission du 3 juin 2015,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental et après avoir entendu les conclusions de Madame Rachel BLANC, rapporteur au nom de la Ve commission,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Par 33 voix Pour**

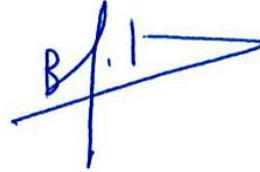
### **DECIDE**

- d'augmenter les recettes dues au titre du FSE de 280 000 €,
- d'augmenter les dépenses dues au titre du FSE de 105 000 €,
- d'augmenter les dépenses dues au titre du PDI de 330 000 €,
- de créer une autorisation d'engagement d'un montant de 470 000 € au titre du PDI,
- d'approuver le modèle de convention-type, ci-annexé, pour l'attribution de subventions aux ateliers et chantiers d'insertion,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à signer les conventions qui seront élaborées sur la base de ce modèle.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Chaumont, le 26 juin 2015**

**LE PRÉSIDENT,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right, ending in a sharp point.

**Bruno SIDO**

## **PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT**

#### **Aide à l'encadrement et à l'accompagnement en atelier et chantier d'insertion**

---

**ENTRE** le conseil départemental de la Haute-Marne représenté par Monsieur Bruno SIDO, Président du conseil départemental, Sénateur de la Haute-Marne, dûment habilité par délibération du conseil départemental en date du 26 juin 2015, ci-après désigné « le Département » ;

**Et l'organisme [nom du porteur], représenté par [son représentant légal],** ci-après désigné « le porteur »

**VU** les articles L.262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de solidarité active ;

**VU** le programme départemental d'insertion adopté par le conseil départemental en date du 9 décembre 2011 ;

#### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

##### **ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les responsabilités et les participations respectives des cosignataires pour le financement et l'organisation de l'opération « Aide à l'encadrement et à l'accompagnement en atelier et chantier d'insertion ».

L'opération consiste à mettre en place l'encadrement technique et l'accompagnement socioprofessionnel nécessaires à l'amélioration des parcours d'insertion et des capacités d'employabilité des personnes accueillies au sein d'un chantier d'insertion.

##### **ARTICLE 2 - DESCRIPTIF DE L'ACTION**

###### **- 2.1 Finalités poursuivies :**

Il s'agit de permettre à des personnes sans emploi, majoritairement bénéficiaires de minima sociaux, et rencontrant des difficultés professionnelles et sociales ne leur permettant pas d'accéder à l'emploi dans les conditions habituelles du marché, de s'inscrire dans une démarche d'insertion à finalité professionnelle et de réactiver leur confiance par le biais de la reprise d'une activité salariée.

- 2.2 Période de réalisation :

L'opération est organisée du [XXX] au [XXX].

- 2.3 Public visé :

L'opération s'adresse aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Le public visé est éligible aux contrats à durée déterminée d'insertion.

Les personnes sont orientées par les services du Département, Pôle Emploi, les missions locales et CAP Emploi. Les orientations font l'objet d'une étude par le comité technique d'animation (CTA).

- 2.4 Objectifs de sorties vers l'emploi :

Un objectif de 20% de sorties vers l'emploi ordinaire (CDI ou CDD de plus de 6 mois) des bénéficiaires du RSA socle est fixé.

- 2.5 Activités support :

Les salariés polyvalents sont recrutés sur des postes s'articulant autour d'une activité support consistant à :

- ✓ [ support 1].
- ✓ [support 2].

- 2.6 Modalités prévisionnelles de mise en œuvre de l'encadrement technique :

Les bénéficiaires sont encadrés par [X] salariés permanents de l'association. Cet effectif se répartit de la manière suivante : [préciser le nombre de postes affectés et le temps de travail en ETP ; les prestations sont valorisées en ETP ]

- 2.7 Modalité prévisionnelle de mise en œuvre de l'accompagnement socioprofessionnel :

L'accompagnement socioprofessionnel des salariés est assuré selon les modalités suivantes :

### **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU PORTEUR AU REGARD DE L'ACTION**

Le porteur devra mettre en œuvre les moyens nécessaires pour apporter une réponse adaptée aux besoins des bénéficiaires, afin de leur permettre de poursuivre leur parcours d'insertion professionnelle, dans le respect des règles suivantes :

- mise en œuvre d'un accompagnement individualisé des salariés en insertion au moyen d'outils adaptés (entretien individuel, ateliers, fiches de suivi, etc.) ;
- préparation des bénéficiaires pour leur évolution dans leur parcours d'insertion en visant prioritairement le retour à l'emploi des bénéficiaires (accès à des formations qualifiantes, stages en entreprise, etc.) ;
- mise en œuvre d'un partenariat efficace avec les autres structures de l'insertion par l'activité économique et les employeurs du bassin.

Le porteur s'engage à transmettre tout élément utile à l'information des prescripteurs. Il garantit un accès des référents de parcours du salarié en insertion au chantier d'insertion. Il informe le prescripteur de l'évolution du parcours d'insertion de la personne, des objectifs mis en place et des résultats obtenus.

**À l'issue de l'opération**, un bilan sera présenté par le porteur au Département. Ce bilan devra :

- rappeler les caractéristiques de l'opération, les conditions de recrutement des participants, leur profil (sexe, âge, niveau de formation) ;
- expliquer les conditions de déroulement de l'opération ;
- préciser les résultats obtenus au terme des contrats des salariés en insertion.

#### **ARTICLE 4 : CONTROLE FINANCIER, PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE**

Le porteur s'engage à répondre à toutes les demandes de renseignements du Département de la Haute-Marne sur l'exécution de la présente convention dont le Département assure le contrôle pédagogique, financier et technique.

À l'occasion du bilan final, le porteur transmettra au Département les éléments financiers suivants :

- les fiches de paie des encadrants techniques et des accompagnateurs socioprofessionnels,
- les factures de charges sociales afférentes,
- les factures acquittées correspondant aux prestations d'encadrement technique et/ou d'accompagnement socioprofessionnel.

Les montants correspondants constituent les dépenses éligibles liées à l'opération.

L'organisme s'engage à transmettre au Département le rapport du Commissaire aux Comptes agréé sur le dernier exercice budgétaire, si celui-ci est soumis à cette obligation. Sinon, il s'engage à transmettre les derniers comptes annuels attestés par le responsable légal de l'organisme.

#### **ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION**

- 5.1 Plafonnement de la subvention :

La subvention du Département attribuée au porteur [XX] est plafonnée à **x xxx €** et à **50% des dépenses éligibles de l'opération**.

- 5.2 Versement d'un acompte :

50 % de la subvention sera versé, à titre d'acompte, dans les deux mois suivant la fin de la période de réalisation, soit [XXX] €

- 5.3 Versement du solde :

Le solde de la subvention sera versé en fonction de l'atteinte des objectifs mentionnés à l'article 2.

Le montant du solde de la subvention sera calculé selon les modalités suivantes :

- **30 % de la subvention, soit [XXX] €, sera versé sur présentation du bilan** qualitatif, quantitatif et financier final arrêté au 31 décembre 2015.
- **Un financement d'appui d'un montant maximal de 20% de la subvention, soit [XXX €] sera versé. Il est conditionné à l'atteinte des objectifs de sortie vers l'emploi des bénéficiaires du RSA socle** (20% au moins de sortie vers l'emploi ordinaire – CDI ou CDD de plus de 6 mois). Il sera versé intégralement si l'objectif est atteint et proratisé si celui-ci est partiellement réalisé.

Dans le cas où le porteur n'atteint pas l'objectif de 20% au moins de sorties des bénéficiaires du RSA socle vers l'emploi durable, le montant du financement d'appui est calculé de la manière suivante :

$$\frac{S_{reel}}{S^*} \times (0,20 \times SUB)$$

Où  $S^*$  correspond à l'objectif de 20% de sorties vers l'emploi ordinaire (CDI ou CDD de plus de 6 mois) des bénéficiaires du RSA socle,  $S_{reel}$  correspond au nombre de sorties vers l'emploi ordinaire des bénéficiaires du RSA socle réalisées au cours de la période considérée et  $SUB$  correspond au plafond de la subvention accordée.

- **Le versement du solde de la subvention intervient dans la limite de 50% des justificatifs transmis par le porteur au Département.** Dans le cas où les dépenses justifiées sont inférieures au double du montant de la subvention, le Département ajustera sa participation financière à la moitié des dépenses justifiées et acceptées, après en avoir informé l'organisme prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, l'organisme prestataire aura deux mois pour faire valoir ses observations auprès du Département.

Si 6 mois après la fin de l'action, aucun bilan qualitatif, quantitatif et financier n'est transmis au Département, la subvention sera considérée comme soldée.

- 5.4 Modalités de paiement :

Les versements seront effectués par virements sur le compte ouvert par l'association [porteur], sous les références suivantes :

- organisme bancaire :
- Code banque :
- Code guichet :
- N° de compte :

**ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est valable à compter de sa date de notification et jusqu'au 30 juin 2016. Elle peut être modifiée par voie d'avenant avant son terme.

**ARTICLE 7 : REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente convention, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable au litige préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

CHAUMONT, le

**Le Président du conseil départemental,**

**[Le représentant légal du porteur],**

**Bruno SIDO**

**XXX**